

 <p>Commune de LUZECH</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</b></p>	<p><b>Délibération</b></p>
		<p><b>N° 2024_1_3</b></p>

Convocation du 04 janvier 2024

Le 09 janvier 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Lydie LAFON, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :**

M. Pierre BORREDON a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS  
Mme Christina GARRIGUES a donné procuration à M. Patrice CASTANIER  
Mme Sonia LEGLAIVE a donné procuration à M. Bernard PIASER

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** M. Pierre BALTENWECK

**LA SÉANCE SE POURSUIVANT**

**Délibération n° 2024\_1\_3 : Subvention collègue Impernal de LUZECH**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le collège l'Impernal à Luzech prévoit d'organiser un voyage scolaire en Angleterre.

Pour l'aider à financer son projet, le collège l'Impernal sollicite une subvention exceptionnelle permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves qui participeront à ce voyage scolaire.

Une douzaine d'élèves participe à ce voyage scolaire et réside sur la commune de LUZECH

Afin de diminuer le coût pour les familles Luzechoises et d'encourager ce type d'initiatives, Monsieur le Maire propose :

- d'attribuer la somme de 50 € par enfant résidant sur la commune de LUZECH pour le voyage organisé par le collège l'Impernal de luzech ;
- de verser directement cette somme au collège l'Impernal;
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 de la Commune, au chapitre 65, article 65748

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- **d'attribuer** la somme de 50 € par enfant résidant sur la commune de LUZECH pour le voyage organisé par le collège l'Impernal de luzech ;
- **de verser** directement cette somme au collège l'Impernal ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 de la Commune, au chapitre 65, article 65748

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 13 Procurations : 3	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 10/01/2024  DATE DE MISE EN LIGNE : 10/01/2024	Pour expédition conforme,  Le Maire,  Monsieur Bernard PIASER
--	---